## **DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES!**

## le permis de conduire

## LA PHOTO D'IDENTITÉ NUMÉRISÉE



Je fais ma photo dans une cabine ou chez un photographe agréés

Ils sont repérables à la présence d'une vignette bleue « Agréé Service en ligne ANTS ». Ce sigle indique que la cabine ou le professionnel peut produire la photographie et la signature compatibles avec la demande de permis de conduire.



Lors de mon passage en cabine ou chez le professionnel, j'obtiens une photo d'identité numérisée et une signature électronique.

Un numéro unique appelé « code photo numérique », valable pour ma photo et ma signature, me sera alors remis.



C'est ce « code photo numérique » qu'il faudra saisir dans le formulaire.

Le système va rapprocher de manière automatique l'ensemble des informations.

\* Liste des cabines et photographes agréés sur le site de l'ANTS : www.permisdeconduire.ants.gouv.fr > Services-associes > Où-faire-votre-photo-et-votre-signature-numerisee

www.demarches.interieur.gouv.fr









PERMIS DE CONDUIRE - REPUBLIQUE PRANÇAI